REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2967

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins-Pierre-Bénite

Objet : Énergie renouvelable - Travaux de réfection de toitures et mise en place de panneaux photovoltaïques à la station d'épuration d'Oullins-Pierre-Bénite - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Grosperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2967

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins-Pierre-Bénite

Objet : Énergie renouvelable - Travaux de réfection de toitures et mise en place de panneaux photovoltaïques à la station d'épuration d'Oullins-Pierre-Bénite - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

L'opération visant la mise en place d'énergie renouvelable sur les stations d'épuration fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021. Elle a déjà fait l'objet d'une 1ère individualisation par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3714 du 14 octobre 2024.

I - Contexte

Dans le cadre de la solarisation des stations d'épuration de la Métropole de Lyon, la station d'épuration d'Oullins-Pierre-Bénite a été retenue pour l'étude de la mise en place de panneaux photovoltaïques en toitures et sous forme d'ombrières de parking, le tout en autoconsommation.

La station d'épuration d'Oullins-Pierre-Bénite est une station de 950 000 équivalents habitants exploitée en direct par la direction du cycle de l'eau de la Métropole. Pour l'année 2023, la consommation en énergie de cette usine s'élève à 22,6 GWhs (électricité et gaz).

Cette station a été entièrement rénovée au début des années 2000 et les toitures des différents bâtiments arrivent actuellement en fin de vie (durée de vie d'environ 20 ans). Des travaux de reprise sont à prévoir dans les prochaines années. À cette occasion, il apparaît opportun d'implanter des centrales photovoltaïques sur les nouveaux complexes de toitures.

En parallèle, le parc de stationnement au nord de la parcelle (80 places, environ 2 000 m² de surface), en partie ombragé par des arbres, peut être doté d'ombrières photovoltaïques.

Des études préalables ont déjà été menées en 2021, puis en 2024, sur la mise en place de ces centrales photovoltaïques, montrant le potentiel énergétique et économique de ce projet.

Pour la partie des toitures, le projet prévoit la réfection de 10 250 m² de toitures, dont la moitié pourra être équipée de panneaux photovoltaïques, au vu des obstacles présents, pour une production annuelle de l'ordre de 1,2 GWh.

Pour la partie stationnement, ce sont 650 m² d'ombrières qui permettront de produire annuellement 167 MWh.

II - Objectifs et travaux

Les objectifs du projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sont multiples. En 1er lieu, ce projet permettra la production d'une électricité renouvelable, avec un temps de retour sur investissement inférieur à la durée de vie du système. Cela participera à l'objectif de massifier la production d'électricité solaire sur le patrimoine métropolitain dans le cadre du plan Métropole solaire approuvé par délibération du Conseil n° 2022-1165 du 27 juin 2022 (passer de 86 GWh/an en 2022 à 245 GWh/an en 2026).

De plus, la partie en ombrière sur le parc de stationnement améliorera le cadre de travail du personnel sur place, en offrant de l'ombre en été. Cette partie visible permettra également de communiquer au public visiteur et de montrer l'exemplarité de la Métropole sur ce sujet.

Les eaux pluviales s'écoulant des ombrières seront gérées à la source *via* des ouvrages d'infiltration, déconnectant une partie des eaux du parking du réseau de collecte.

Concernant les toitures, huit unités sont concernées. Celles-ci bénéficieront d'une réfection complète, y compris de l'étanchéité. Ces travaux sont nécessaires au regard de leur ancienneté. La réfection s'adaptera donc à la pose de centrales photovoltaïques par opportunité. Des garde-corps de sécurité seront également installés sur les toitures, améliorant la sécurité du site. Les coûts liés à la réfection des toitures sont estimés à environ 1,4 M€ HT.

Les complexes photovoltaïques, estimés également à environ 1,4 M€ HT, ainsi construits, seront raccordés aux différents locaux électriques de la station afin de consommer l'électricité produite au plus proche du point de consommation, évitant ainsi des pertes de rendement.

III - Phasage de l'opération

Le phasage prévisionnel de l'opération est le suivant :

- juin 2025 : notification du marché de maîtrise d'œuvre,
- juillet 2025 à décembre 2025 : études de maîtrise d'œuvre conception et démarrage de la mission de contrôle technique (avant-projet, phase projet et rédaction du dossier de consultation des entreprises),
- décembre 2025 à juin 2026 : consultation des entreprises travaux et notification du marché,
- juin 2026 à mai 2027 : travaux de création des ombrières photovoltaïques, travaux de réfection des toitures et de pose des panneaux photovoltaïques en toiture.

IV - Plan de financement

Le montant des travaux, objet de la présente individualisation de programme, est estimé à 2 790 500 € HT.

Le budget nécessaire au projet comprenant les études, la maîtrise d'œuvre, d'ores et déjà individualisés, ainsi que les travaux de réfection de toitures et la pose des panneaux photovoltaïques sur toitures est alors estimé à 3 300 500 € HT.

Ces coûts sont portés par le budget annexe de l'assainissement.

Une subvention du fonds vert a été attribuée en août 2025 pour ce projet. Cette subvention est conjointe à plusieurs opérations et sa répartition fait l'objet d'une autre délibération dédiée. En complément, un dossier de subvention pour la dotation de soutien à l'investissement local sera déposé au titre des enveloppes 2026 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réfection de toitures et de mise en place d'un ensemble de panneaux photovoltaïques à la station d'épuration d'Oullins-Pierre-Bénite.

2° - Décide l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 2 790 500 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 100 000 € HT en dépenses de travaux en 2026,
- 1 690 500 € HT en dépenses de travaux en 2027,

sur l'opération n° 2P19O9743.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 300 500 € HT en dépenses.

3° - La somme à payer en investissement, soit 2 790 500 € HT, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2026 et 2027 - chapitre 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339366-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025